



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 22 juin 2022**

**Question n°18**

**Projet médiation animale - Appel à projets Fondation Bruneau**

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA, arrive à 17h03, vote à partir de la question n°3 / Madame Valéry GARCIA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN, arrive à 17h08, vote à partir de la question n°4 / Madame Claudine MAUGAIN / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Monsieur André TERZO / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

**RECU EN PREFECTURE**

Le 04 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

Date de dépôt en Préfecture : 025-262500564-20220622-D00165310-DE Date d'affichage :

## DÉLIBÉRATION

Incidence financière	
BP 2022 Budget Résidences autonomie Service 4394 – Hébergement Nature 7488 – Autres subventions	Montant prévu au BP 2022 : 0 € Montant de l'opération : 6 000 € (financement demandé)

**Résumé :** Les Résidences Autonomie proposent un large panel d'animations à leurs résidents, mais tous ne peuvent y accéder pour diverses raisons. Une expérimentation de médiation animale a été menée à la Résidence Autonomie du Marulaz sur 3 séances, qu'il conviendrait d'élargir aux cinq Résidences Autonomie, ainsi que pour un groupe d'usagers de la Maison des Séniors. Un appel à projets de la Fondation Bruneau doit être finalisé d'ici le 31 juillet 2022. Pour être valablement déposé, le projet doit avoir fait l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration. Cet appel à projets permettra d'obtenir jusqu'à 6 000 € de financements complémentaires.

### **I – Contexte général**

Les Résidences Autonomie mais également l'ensemble des services de la Direction Autonomie et plus largement, le CCAS, sont les acteurs clés en matière de lutte contre l'isolement dans le cadre de la politique mise en œuvre par la municipalité.

Les Résidences Autonomie, par leur offre d'activités variées, sont un maillon de cette politique. Leurs animations sont également accessibles aux personnes âgées repérées par la Maison des Séniors et la Mission Intergénérationnelle. La majorité de ces activités est financée au moyen du forfait autonomie dans une optique de prévention de la perte d'autonomie (gymnastique adaptée, chorale, peinture, gym mémoire, sorties diverses,...). Néanmoins, depuis la pandémie de Covid 19, les équipes des résidences ont constaté des impacts physiques et mentaux sur un certain nombre de résidents fragilisés par l'âge qui n'ont plus l'envie, ni les ressorts nécessaires pour participer aux activités habituelles. Ces personnes ont perdu l'habitude de sortir de chez elles et peinent à revenir à la vie sociale. Il convenait de réfléchir à une offre d'activités différentes, plus adaptées à leur situation.

### **II – Présentation du projet de médiation animale**

Le projet de médiation animale s'inscrira donc dans cette offre d'activités nouvelles pour les résidents et les personnes extérieures. Il s'agira de proposer un atelier qui sort de l'ordinaire, qui permet de créer du lien et qui soit adapté aux besoins des personnes âgées les plus fragiles.

Une expérimentation a été menée à la Résidence Autonomie le Marulaz : 3 séances ont eu lieu et ont séduit les résidents.

L'extension de l'expérimentation est envisagée pour chacune des Résidences Autonomie ; un atelier sera également mis en place à la Maison des Séniors.

La présence d'un animal permet de rompre avec le quotidien et peut avoir une vertu apaisante. De plus, les séances se faisant en petit groupe, cela peut rassurer d'un point de vue sanitaire et un véritable climat de confiance peut s'installer au fil du temps.

La médiation par l'animal apparaît comme un outil approprié de mobilisation et d'inclusion de tous les résident(e)s, quelles que soient leurs capacités.

De plus, la médiation animale fait intervenir un nouvel interlocuteur : l'animal, qui ne porte aucun jugement, n'attend rien en retour si ce n'est un peu d'affection. La participation à certaines tâches, telles que l'aide au toilettage/brossage, le soin de l'animal, valorise la personne et lui donne un sentiment de responsabilité.

Les objectifs de ce projet de médiation animale sont donc les suivants :

- Créer du lien social
- Valoriser le résident
- Favoriser l'apaisement
- Stimuler la motricité, le sens de l'observation, la mémoire.

### **III- Modalités de mise en œuvre dans les 5 Résidences Autonomie et à la Maison des Séniors**

Fortes de l'expérience concluante menée au Marulaz, les Résidences Autonomie souhaitent élargir cette activité aux autres établissements et organiser aussi un atelier à la Maison des Séniors.

Au sein de chaque établissement, l'équipe sera attentive à dresser une liste des résidents les plus isolés, les plus à même de profiter pleinement des vertus de la médiation animale. La démarche sera équivalente pour les bénéficiaires de la Maison des Séniors.

Plus précisément, le projet serait mis en œuvre selon les modalités suivantes :

- Organisation d'ateliers de médiation animale d'une heure, par petits groupes (maximum 6 ou 7 personnes),
- 10 séances par an (une par mois sauf en période estivale) au sein des 5 Résidences dans une salle adaptée (soit 50 séances au total). Organisation similaire à la Maison des Séniors,
- Les personnes du domicile seront véhiculées, si nécessaire, par des agents du CCAS,
- Animations des ateliers par un intervenant extérieur qualifié.

Le dossier de réponse à l'appel à projets est à déposer pour le 31 juillet 2022.

L'activité débiterait au mois d'octobre, au retour de la décision de l'appel d'offre de la Fondation Bruneau, l'impact sur le résultat 2022 serait de 4 237,50 €. Au niveau budgétaire, le coût total du projet est estimé à 14 125 €, pour lesquels une subvention de 6 000 € sera sollicitée à la Fondation Bruneau (prise en charge du coût de l'intervenant).

### **Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :**

✓ Autorisent le CCAS à candidater pour l'appel à projets de la Fondation Bruneau, sur la base du projet explicité,

✓ Autorisent la Vice-présidente à signer les documents relatifs à cet appel à projet, y compris ceux demandés si le projet du CCAS est retenu.

Pour extrait conforme,  
La Vice-présidente du CCAS,

  
Sylvie WANLIN

